

Convocation et affichage : 07 01 2022

Étaient présents : Mme MAISSON / Mme MAYER / M de VILLENEUVE / M COMTET

Tous les autres excusés

Au regard des règles sanitaires en vigueur le quorum est atteint avec le 1/3 des membres en exercice.

Le compte rendu de la séance du 16 12 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Mme MAISSON est élue secrétaire de séance.

**Télétransmission des actes :**

**UNANIMITE**

Le maire explique que la convention tripartite entre Commune/ préfecture et centre de gestion était arrivée à terme fin décembre 2021.

Il convient donc par délibération de prolonger le partenariat avec la préfecture pour transmettre les délibérations au contrôle de légalité

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la prolongation de cette télétransmission des actes.

**Informations diverses :**

Un devis de 1 469,03 € TTC est validé pour la remise en état de la lame pour la neige.

Un devis de 4 008,00 € TTC est validé pour une reprise en urgence des trous chemin de Gorge.

Audience au tribunal le 10 01 2022 : en attente du Jugement prononcé le 24 01 2022.

**Fin 20h25.**

**La prochaine séance est fixée au jeudi 17 février 2022 à 20h00 en mairie.**

**Une CAO (Commission d'Appel d'Offres) se fera début février avec M GUYONNET en visio**